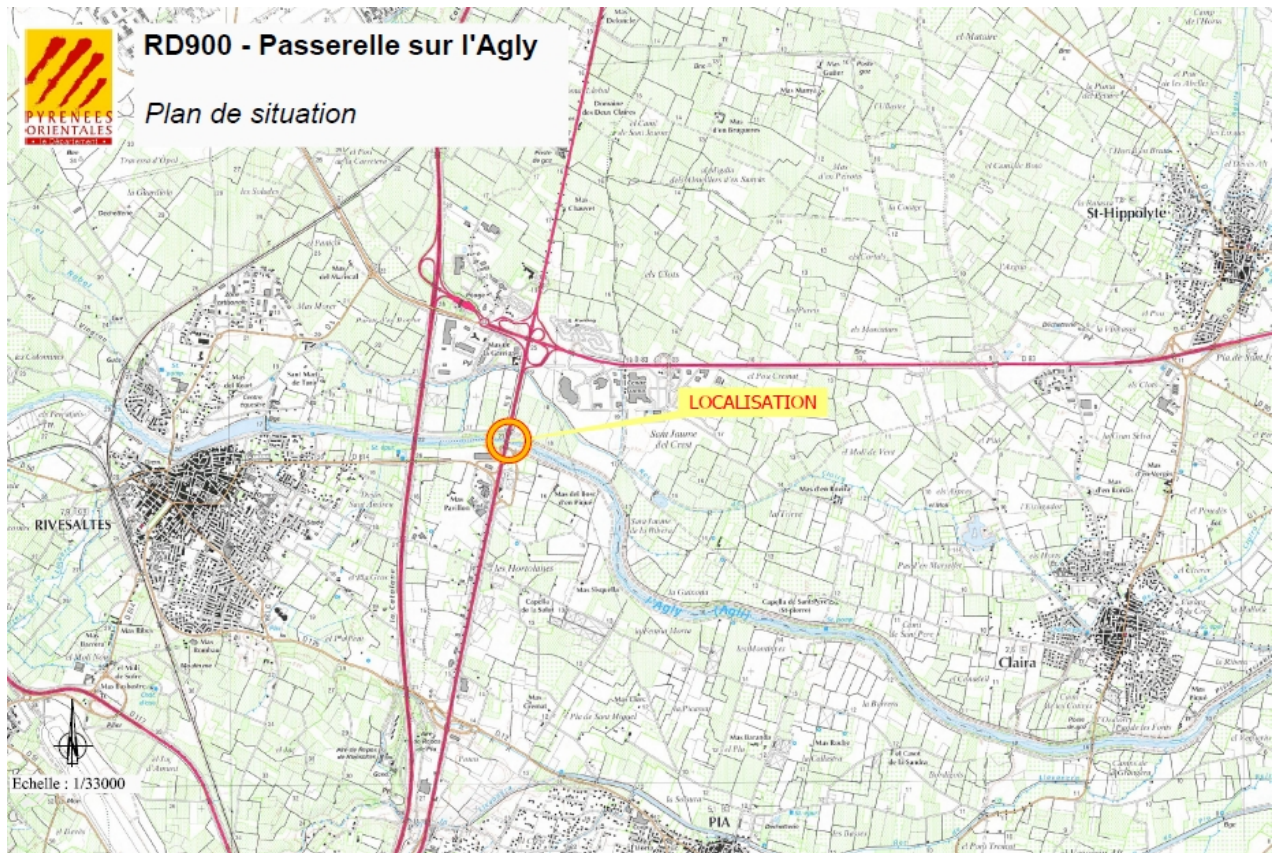


27 - Suppression des discontinuités cyclables

Passerelle de franchissement de l'Agly à Rivesaltes

Préambule :

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissements 2019-2023 au titre du volet « suppression des discontinuités cyclables », le projet prévoit de créer une passerelle sur l'Agly à Rivesaltes afin d'assurer une continuité cyclable sécurisée entre la voie verte de l'Agly, identifiée comme l'itinéraire national V81 (Le Barcarès - Bayonne) et la rive droite.



Description technique :

Ce franchissement d'environ 110 m de longueur et de 3 m de largeur sera réalisée en parallèle de l'ouvrage de la RD900. La structure sera en acier autopatinable afin de ne pas avoir de protection anti corrosion sur la structure métallique de la passerelle.

Cet aménagement doit tenir compte des contraintes hydrauliques notamment en cas de crues de l'Agly. Les études préalables sont en cours : les études de conception de la passerelle, l'étude hydraulique, les études environnementales.

Avancement :

Les travaux sont prévus en 2025, en fonction de l'obtention des autorisations environnementales.



[leDépartement66.fr](http://leDepartement66.fr)

L'Accent Catalan de la République Française

Esquisse architecturale



FRANCHISSEMENT DE L'AGLY - RIVESALTES
Définition des garde-corps de la passerelle
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



MARS 2023

INTEGRATION PAYSAGERE - Structure et garde-corps des passerelles acier-autopatinable



FRANCHISSEMENT DE L'AGLY - RIVESALTES
Définition des garde-corps de la passerelle
PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES



MARS 2023

INTEGRATION PAYSAGERE - Structure et garde-corps des passerelles acier-autopatinable

